

ÊTES-VOUS VICTIME DE VIOLENCE SEXUELLE ?

Guide d'information pour les citoyen(ne)s canadien(ne)s
et britanniques qui voyagent ou résident au Mexique



ÊTES-VOUS VICTIME DE VIOLENCE SEXUELLE ?

Guide d'information pour les citoyen(ne)s canadien(ne)s et britanniques qui voyagent ou résident au Mexique

Si vous avez été victime de violence sexuelle au Mexique, veuillez consulter ce guide pour obtenir des renseignements importants sur les procédures à suivre. La violence sexuelle est tout acte qui dégrade ou endommage le corps et/ou la sexualité de la victime.

La violence sexuelle peut se manifester sous différentes formes d'agressions progressivement reconnues comme crimes passibles de sanctions. Le viol fait partie de ces formes d'agressions passibles de sanctions. On pourrait aussi parler de coups, de contrôle de vos finances et de vos allées et venues, et d'activités sexuelles sans consentement. La violence sexuelle peut être commise par un(e) conjoint(e), un(e) membre de la famille, un(e) collègue de travail, un(e) superviseur(e) ou encore un(e) autre voyageur(euse). Toute personne peut être victime de violence sexuelle, peu importe son genre, son orientation sexuelle, sa nationalité, son âge ou toute autre caractéristique. N'oubliez pas que la victime de violence sexuelle n'est jamais à blâmer pour ce qui lui est arrivé. Si vous souhaitez signaler à la police l'incident de violence sexuelle dont vous avez été victime au Mexique, vous devrez le faire alors que vous êtes toujours présent(e) au Mexique.



Saviez-vous qu'au Mexique, pour **chaque crime commis à l'endroit d'un homme, huit sont commis envers une femme ?** (*Taux de criminalité pour 100 000 habitants, ENVIPE 2021*).

Formes de violence sexuelle :

Harcèlement sexuel : Solliciter des actes de nature sexuelle, alors que le(la) requérant(e) se trouve en position de pouvoir ou d'autorité par rapport à la victime.

Abus sexuel : Comportement sexuel non désiré d'une personne à l'égard d'une autre, sans pénétration.

Viol : Tout acte de pénétration totale ou partielle (par le pénis ou un objet) commis sur la personne d'autrui par la violence et/ou sans consentement. La pénétration peut être vaginale, anale ou buccale.

TABLE DES MATIÈRES

Que faire si vous êtes victime de violence sexuelle au Mexique? .	3
Dénoncer un acte de violence sexuelle à la police . . .	4
Quels sont vos droits en vertu de la loi mexicaine? . . .	6
Conséquences et aspects médicaux de la violence sexuelle .	7
Aide du gouvernement du Canada	8
Aide du gouvernement britannique	11
Assistance d'organisations mexicaines	13

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCE SEXUELLE AU MEXIQUE ?

- Assurez-vous d'être en sécurité. Essayez de communiquer avec une personne de confiance.
- Composez sans frais le **911** à partir de n'importe quel téléphone pour joindre la police locale ou demander une ambulance.
- Demandez l'aide d'un hôpital ou d'un centre de santé, de la police ou d'un point de service consulaire :
 - **Pour les citoyen(ne)s canadien(ne)s** : Si vous avez besoin d'aide alors que vous êtes à l'étranger, vous pouvez contacter le point de service consulaire le plus près de vous, ou le Centre de surveillance et d'intervention d'urgence d'Affaires mondiales Canada : <https://tinyurl.com/kaf5f34h>.
 - **Pour les citoyen(ne)s britanniques** : Si vous êtes à l'étranger et que vous avez besoin d'aide d'urgence de la part du gouvernement britannique, veuillez contacter l'ambassade, le consulat ou le haut-commissariat britannique le plus proche : <https://tinyurl.com/7fuau78>. Si vous êtes au Royaume-Uni et que vous avez besoin d'aide d'urgence pour un(e) ami(e) ou un(e) parent(e) à l'étranger qui a été victime de violence sexuelle, veuillez contacter le FCDO à Londres au 020 7008 5000 (24 heures sur 24).
- Au Mexique, il existe des normes officielles pour le traitement des cas de violence fondée sur le genre et le sexe. En général, le personnel des services de santé est formé pour venir en aide aux victimes de violence sexuelle comme suit :
 - En appelant les autorités locales
 - En vous aidant à compléter un rapport, si vous souhaitez le faire
 - En vous offrant immédiatement un contraceptif d'urgence
 - En vous offrant des conseils pour que vous puissiez prendre des décisions éclairées
- **L'obtention et la conservation des preuves de l'agression sont primordiales.** Si vous décidez de porter plainte, évitez de vous laver, de vous changer ou de laver vos vêtements avant le bilan médical, notamment dans les cas de viol.

L'interruption de grossesse résultant d'un viol est légale dans tout le Mexique.

Saviez-vous... ?

Le numéro d'urgence au Mexique est **911**.

Assistance routière : Les **Anges Verts (Ángeles Verdes)** sont un service de patrouilleurs et patrouilleuses autoroutiers(ières) qui fournissent de l'assistance gratuitement sur toutes les grandes autoroutes à péage de 8 h à 18 h. En cas d'urgence, composez le **078** ou le **800-006-8839 (sans frais au Mexique)**.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LES FONCTIONNAIRES ET LES OPÉRATEURS(TRICES) AU MEXIQUE NE PARLENT PEUT-ÊTRE NI ANGLAIS NI FRANÇAIS.

DÉNONCER UN ACTE DE VIOLENCE SEXUELLE À LA POLICE

La marche à suivre pour dénoncer un acte ou un incident de violence sexuelle au Mexique n'est pas la même qu'au Canada ou qu'au Royaume-Uni. Bien que le personnel de l'ambassade du Canada et de l'ambassade du Royaume-Uni puisse vous soutenir et vous guider dans ce processus, un(e) avocat(e) mexicain(e) serait mieux placé(e) pour vous conseiller sur le processus judiciaire.

Pour signaler l'incident, présentez-vous au bureau du/de la procureur(e) (*Ministerio Público*) le plus proche et déposez une plainte (*denuncia*) :

- En cas de violence sexuelle, la plainte devra être déposée en personne.
- La plainte devrait préférablement être faite dans les 72 heures suivant l'incident, pour éviter la perte de preuves médicales.
- Vous pouvez déposer votre plainte en étant accompagné(e) d'une personne de confiance.
- Le bureau du/de la procureur(e) est responsable de mettre en place des mesures de protection pour les victimes de violence sexuelle. Ce bureau est également responsable de mener une enquête, de présenter le dossier et les preuves recueillies devant un juge, et de tenir la victime au courant de l'état de son dossier. Lorsqu'une personne remplit une déclaration de violence sexuelle, il est possible que la personne soit redirigée vers une unité spécialisée dans les affaires de violence sexuelle. Cette unité pourrait se trouver dans le même édifice ou à un autre endroit.
- Sachez qu'il est nécessaire de porter plainte en personne et que le processus peut se prolonger durant de longues heures.
- **TRADUCTION :** Si vous ne parlez pas espagnol, vous pouvez demander les services d'un(e) traducteur(trice)/interprète aux autorités mexicaines. Tenez toutefois compte que, selon l'endroit où vous vous trouvez, il lui faudra peut-être un certain temps pour arriver. L'ambassade du Canada et l'ambassade du Royaume-Uni peuvent vous fournir une liste de traducteurs(trices) que vous pourrez engager à vos frais.
- **RAPPORT DE POLICE :** Vous devrez signer votre rapport de police. Il s'agit de votre déclaration officielle qui sera utilisée lors de votre procès. Le rapport sera rédigé en espagnol ; vérifiez bien le contenu, et si nécessaire, demandez à votre traducteur(trice)/interprète de vous le lire avant de le signer.
- **RAPPORT D'EXPERT(E) :** Avec votre consentement, Le bureau du/de la procureur(e) pourrait demander un rapport d'expert(e) sur l'infraction sexuelle comprenant un examen médical, un examen gynécologique et une évaluation psychologique spécialisée. Ces procédures sont gratuites et doivent être réalisées par les expert(e)s du bureau du/de la procureur(e). Vous avez le droit de demander d'être accompagné(e) par une femme médecin, une femme infirmière ou une personne de confiance pendant vos examens. Si vous n'autorisez pas ces examens, vos accusations pourraient être rejetées.

- **REPRÉSENTATION** : Si vous souhaitez porter plainte, vous devez le faire avant de quitter le Mexique. Lorsque le rapport de police sera dûment complété et déposé et que toutes les preuves nécessaires seront recueillies, vous pourrez nommer un(e) représentant(e) ou une personne ayant une procuration (mandataire) qui agira en votre nom après votre retour au Canada ou au Royaume-Uni. Pour ce faire, vous devrez signer une procuration. Votre représentant(e) ou mandataire sera en mesure de faire le suivi et demander aux autorités des informations et des mises à jour sur votre dossier, ainsi que de soumettre des documents en votre nom. Il est néanmoins possible que vous soyez tenu(e) de revenir au Mexique à tout moment en raison d'une convocation.
- Les services offerts par les autorités mexicaines varient d'un État à l'autre. Selon les besoins de l'enquête et les délais

du système judiciaire, les procès peuvent durer plus d'un an.

Pour obtenir plus de renseignements sur comment porter plainte au Mexique, consultez le lien suivant :

<https://tinyurl.com/5dmptsf7>
(en espagnol uniquement)

Que faire si la victime est mineure ?

Un rapport de police est nécessaire. La personne mineure (âgée de moins de 18 ans) doit être accompagnée par un parent ou un tuteur(trice). Les autorités locales sont responsables du respect de toutes les lois concernant les mineur(e)s.



Traducteur(trice)s au Mexique

Balayez le code QR pour avoir accès à une liste compilée par l'ambassade du Canada :

Canada



<http://ow.ly/Eix650KxNAG>

Traducteur(trice)s et interprètes au Mexique

Balayez le code QR pour avoir accès à une liste compilée par l'ambassade du Royaume-Uni (en anglais uniquement):



British Embassy
Mexico City



<https://tinyurl.com/um3c6se4>

VOS DROITS EN VERTU DE LA LOI MEXICAINE¹

Si vous êtes une victime de violence sexuelle (ou tout autre violence fondée sur le genre ou le sexe) au Mexique, vous avez le droit de :

- Être traité(e) avec respect.
- Préserver la confidentialité de vos informations personnelles.
- Recevoir une protection adéquate de la part des autorités.
- Déposer une plainte, seul(e) ou accompagné(e).
- Recevoir l'attention médicale et psychologique nécessaire dans n'importe quel hôpital ou centre de santé publique sans devoir porter plainte au préalable.
- Recevoir de l'information véridique et pertinente qui vous permettra de prendre des décisions éclairées en matière de soins.
- Recevoir rapidement et gratuitement une assistance juridique.
- Avoir accès gratuitement à un(e) traducteur(trice) ou à un(e) interprète, en cas de besoin.
- Recevoir de l'aide en matière d'immigration ou aide consulaire si vous êtes un(e) étranger(ère).
- Rester à votre domicile avec vos enfants et, en cas de besoin, avoir accès à un refuge pour votre sécurité.
- Avoir un accès rapide à une justice libre de stéréotypes de genre.

Pour en savoir plus sur quels sont vos droits en vertu de la loi mexicaine, consultez le lien suivant :

<https://tinyurl.com/m6njczc4>
(in Spanish only).

Grossesse non désirée

Au Mexique, il existe un protocole officiel pour la prise en charge et le traitement des personnes victimes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre. Les soins médicaux comprennent la réalisation d'examens diagnostiques spécifiques avec votre consentement.

1. Pour éviter toute grossesse non désirée, on vous fournira une contraception d'urgence dans les 120 heures suivant l'agression sexuelle (le viol).
2. On vous offrira des traitements préventifs contre les infections transmissibles sexuellement et des médicaments antirétroviraux contre le VIH.
3. Dans tous les États du Mexique, les femmes ont le droit d'interrompre une grossesse non désirée suite à un viol. Il n'est pas nécessaire de dénoncer le viol pour demander un avortement, mais on pourrait vous demander de faire une déclaration solennelle aux autorités sanitaires déclarant que votre grossesse est le résultat d'un viol.
4. Si vous êtes une personne mineure de moins de 12 ans, vous aurez besoin du consentement de vos parents pour demander un avortement.

¹ Veuillez noter que les services offerts par les autorités mexicaines sont en espagnol. Ce ne sont pas toutes les organisations ou les institutions gouvernementales qui ont du personnel qui parle anglais ou français.

CONSÉQUENCES ET ASPECTS MÉDICAUX DE LA VIOLENCE SEXUELLE

La violence sexuelle peut avoir de nombreuses conséquences pour les victimes :

Conséquences physiques

- Lésions physiques, génitales et non-génitales, et infections transmissibles sexuellement.
- Douleurs pelviennes et autres douleurs persistantes.
- Problèmes de santé liés au stress comme la perception erronée de sa santé personnelle et la manifestation davantage de symptômes pathologiques.
- Réactions de sursaut et/ou des épisodes de retour en arrière.
- Réactions cardiaques et musculaires quand les souvenirs resurgissent.
- Augmentation des réactions physiologiques (c.-à-d. augmentation de la pression artérielle et du rythme de la respiration, diminution de l'activité du système gastro-intestinal, etc.).
- Troubles du sommeil.

Conséquences psychologiques

- Malaise généralisé.
- Problèmes de raisonnement et de concentration.
- Peur et anxiété.
- Dépression, pensées suicidaires et comportements à risque.
- Problèmes de fonction sexuelle.
- Problèmes relationnels.

Il est important de savoir que les conséquences de la violence sexuelle peuvent être multiples et simultanées. Il est impératif de reconnaître que ces manifestations de malaises découlent d'un véritable traumatisme. Vous pourriez avoir besoin de conseils professionnels afin de pouvoir les surmonter.



AIDE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Chaque année, le **gouvernement du Canada** vient en aide à des milliers de Canadien(ne)s en détresse à l'étranger victimes de violence conjugale, de mariage forcé ou d'agressions sexuelles.

Notre personnel sera courtois, empathique et sensible. Les points de service consulaires à travers le Mexique peuvent vous fournir de l'information sur la police locale, vous fournir les coordonnées des services médicaux de la région et vous aider à vous mettre en contact avec des organismes d'aide locaux. **Les informations fournies aux agent(e)s consulaires sont protégées conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels du Canada et ne seront pas partagées sans votre consentement.**

Si vous êtes un(e) Canadien(ne) et que vous avez été victime de n'importe quel type de violence sexuelle à l'étranger, les agent(e)s consulaires peuvent :

- Vous offrir de parler avec une femme agente consulaire si vous le désirez et s'il y en a une de disponible.
- Vous fournir les coordonnées des services policiers et médicaux de la région.
- Demander à ce que vous soyez assisté(e) par une femme policière ou une femme professionnelle de la santé, si vous le désirez et s'il y en a une de disponible.
- Vous venir en aide pour trouver des professionnel(le)s qui peuvent vous aider à faire face aux conséquences émotionnelles, médicales et juridiques de l'agression.
- Communiquer avec vos parents et ami(e)s, avec votre consentement préalable.
- Vous fournir une liste d'avocat(e)s.
- Vous fournir une liste de traducteur(trice)s.
- Vous aider à obtenir un document de voyage (passeport ou un titre de voyage d'urgence).
- Vous fournir des renseignements sur le Fonds d'aide aux victimes du Ministère de la Justice.
- Vous offrir des conseils et vous orienter afin de retourner à la maison rapidement.

Pour en savoir plus sur ce que les agent(e)s consulaires sont en mesure de faire pour vous aider, consultez les liens suivants :

Agressions sexuelles à l'étranger

<https://tinyurl.com/3n2ba9xe>

Agressions physiques à l'étranger

<https://tinyurl.com/3jyxdr8b>

Où se trouvent nos points de service consulaires ?

Le gouvernement du Canada a 10 points de service consulaires au Mexique. Pour obtenir des informations détaillées sur chaque bureau, visitez le site www.canada.ca/canadaetmexique et sélectionnez le bureau le plus proche de chez vous.

AMBASSADE DU CANADA À MEXICO

Calle Schiller No. 529,
Colonia Polanco,
11560 Ciudad de México, México

CONSULAT DU CANADA À GUADALAJARA

World Trade Center, Av. Mariano
Otero 1249, Torre Pacifico Piso 8,
Col. Rinconada del Bosque, 44530
Guadalajara, Jalisco, México

AGENCE CONSULAIRE DU CANADA À CANCUN

Centro Empresarial, Oficina
E7, Blvd. Kukulcan Km. 12, Zona
Hotelera, 77599 Cancún, Quintana
Roo, México

AGENCE CONSULAIRE DU CANADA À CABO SAN LUCAS

Carretera Transpeninsular Km.
0.5, Local 82, Col. El Tezal, 23454
Cabo San Lucas, Baja California
Sur, México

AGENCE CONSULAIRE DU CANADA À MAZATLAN

Centro Comercial La Marina
Business and Life, Blvd. Marina
Mazatlán 2302, Office 41, Col.
Marina Mazatlán, 82103 Mazatlán,
Sinaloa, Mexico

CONSULAT GÉNÉRAL DU CANADA À MONTERREY

Torre Gomez Morin 955, Ave.
Gomez Morin No. 955, Suite 404,
Col. Montebello, 66279 San Pedro
Garza Garcia, Nuevo León, México

AGENCE CONSULAIRE DU CANADA À PUERTO VALLARTA

Plaza Peninsula, Local Sub F,
Boulevard Francisco Medina
Ascencio 2485, Zona Hotelera
Norte, 48300 Puerto Vallarta,
Jalisco, México

AGENCE CONSULAIRE DU CANADA À PLAYA DEL CARMEN

Plaza Paraíso Caribe, Modulo C,
Planta 2, Oficina C21 - 24, Av. 10
Sur entre Calle 3 y 5 Sur, M-35, Lote
1, Colonia Centro, 77710 Playa del
Carmen, Quintana Roo, México

AGENCE CONSULAIRE DU CANADA À ACAPULCO

Pasaje Diana, Avenida Costera
Miguel Alemán 121, L-16, Fracc.
Magallanes, 39670 Acapulco,
Guerrero, México

CONSULAT DU CANADA À TIJUANA

Germán Gedovius No.10411-101,
Condominio del Parque, Zona Río,
22320 Tijuana, Baja California
Norte, México

Comment nous joindre:

- Si vous avez besoin d'aide d'urgence, vous pouvez appeler directement le Centre de surveillance et d'intervention d'urgence (CSIU). L'aide est offerte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :
 - Téléphone : **+1 613-996-8885** (appel à frais virés si ce service est disponible)
 - Courriel : [**sos@international.gc.ca**](mailto:sos@international.gc.ca)
- Pendant les heures d'ouverture, communiquez avec l'ambassade du Canada au Mexique :
 - Téléphone : **55-5724-7900** poste **379-3348**
 - Courriel : [**MXICOCs@international.gc.ca**](mailto:MXICOCs@international.gc.ca)
 - Site web: [**www.canada.ca/canadaetmexique**](http://www.canada.ca/canadaetmexique)



Saviez-vous... ?

Depuis plus de 20 ans, le Canada milite pour l'élimination de la violence contre les femmes.

AIDE DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE

La majorité des voyages à l'étranger des citoyen(ne)s britanniques se déroulent sans problème. Si nécessaire, le gouvernement britannique est prêt à venir en aide dans les cas de **viol et d'agression sexuelle, de violence domestique, de mariage forcé** et de **mutilation génitale des femmes**.

Nous prenons les signalements de viols et d'agressions sexuelles très au sérieux et nous tenterons de vous rencontrer en privé le plus tôt possible afin de vous soutenir. Nous nous engageons à être poli(e)s, patient(e)s, sensibles et non réprobateur(trice)s. Si vous êtes un(e) citoyen(ne) britannique et que vous avez été victime de n'importe quel type de violence sexuelle à l'étranger, les agent(e)s consulaires peuvent :

- Vous offrir de parler avec une femme agente consulaire si vous le désirez et s'il y en a une de disponible.
- Communiquer avec vos parents et ami(e)s, avec votre consentement préalable.
- Vous aider à comprendre les lois et les coutumes locales, qui varient souvent d'un pays à l'autre.
- Vous aider à contacter la police et vous accompagner dans la mesure du possible. Nous pouvons demander à ce que vous soyez rencontré(e) par une femme policière si vous le désirez et s'il y en a une de disponible.
- Vous venir en aide pour trouver des professionnel(le)s qui peuvent vous aider à faire face aux conséquences émotionnelles et médicales de l'agression.
- Vous fournir les coordonnées de la police locale.
- Vous fournir une liste d'avocat(e)s.
- Vous fournir une liste de traducteur(trice)s et d'interprètes.
- Vous aider à obtenir un titre de voyage d'urgence si votre passeport est perdu ou volé.
- Vous fournir des renseignements concernant l'aide professionnelle qui sera à votre disposition et à la disposition de votre famille lors de votre retour au Royaume-Uni, incluant les organisations d'aide aux victimes de viol.

Où se trouvent nos points de service consulaires ?

AMBASSADE DU ROYAUME-UNI À MEXICO

Paseo de la Reforma 350 piso 20,
Torre del Ángel
Col. Juárez
06600 Ciudad de México, México

CONSULAT BRITANNIQUE À CANCUN

Torre Europea, Oficina 202,
Blvd. Kukulcán KM 12.5,
Cancún, Zona hotelera,
77500 Cancún, México

Comment nous joindre:

- **+52 (55) 1670-3200** (option 4) pour obtenir de l'aide 24 heures sur 24, sept jours sur sept en cas d'urgence qui implique un(e) citoyen(ne) britannique.
- Pour toutes demandes consulaires, veuillez utiliser le formulaire de contact suivant (en anglais uniquement): www.gov.uk/contact-consulate-mexico-city.
- Si vous êtes au Royaume-Uni, veuillez composer le **+44 (0) 20-7008-1500** pour toutes situations d'urgence qui implique un(e) citoyen(ne) britannique.
- **Heures d'ouverture de l'ambassade et du consulat (HNC) :**
Lundi au jeudi, de 8h à 16 h 30. Vendredi de 8h à 14 h 00.
- Il y a un décalage horaire de six heures entre le Mexique et le Royaume-Uni. Les heures d'ouverture au TMG sont les suivantes :
Lundi au jeudi, de 14 h 00 à 22 h 30. Vendredi de 14 h 00 à 20 h 00.



Saviez-vous... ?



Compte tenu du fait que les hommes et les garçons sont aussi victimes de crimes visés par la définition de violence contre les femmes et les filles, le gouvernement du Royaume-Uni a publié son tout premier énoncé de position pangouvernementale sur les victimes masculines en 2019 (en anglais uniquement) :

ASSISTANCE D'ORGANISATIONS MEXICAINES

(Services offerts en espagnol uniquement)

N'oubliez pas qu'au Mexique, il y a des personnes, des organisations et des institutions qui peuvent vous aider.

Institutions gouvernementales qui peuvent vous venir en aide

CENTRO DE JUSTICIA PARA LAS MUJERES (CEJUM)

(Centre de justice pour les femmes)

 <https://tinyurl.com/cewujpvv>

Services : Soutien psychologique, conseils juridiques et refuges de courte durée.

 <https://tinyurl.com/3wy7cfnm>

FISCALÍA GENERAL DEL ESTADO

(Bureau du/de la procureur(e) général(e))

Note : Au Mexique, chaque État dispose de son propre bureau du/de la procureur(e) général(e) qui peut vous fournir de l'aide.

COMISIÓN EJECUTIVA DE ATENCIÓN A VÍCTIMAS DEL ESTADO

(Commission exécutive pour l'attention aux victimes)

Note : Au Mexique, chaque État a un bureau où vous pouvez obtenir de l'aide.



Institutions gouvernementales qui peuvent vous transmettre de l'information

INSTITUTO NACIONAL DE LAS MUJERES (INMUJERES)

(Institut national des femmes)

 www.gob.mx/inmujeres

 contacto@inmujeres.gob.mx

Services offerts : Soutien psychologique et conseils juridiques.

 <https://tinyurl.com/jhfw5zfi>

COMISIÓN NACIONAL PARA PREVENIR Y ERRADICAR LA VIOLENCIA CONTRA LAS MUJERES (CONAVIM)

(Commission nationale pour la prévention et l'élimination de la violence contre les femmes)

 www.gob.mx/conavim#

 01800hablalo@segob.gob.mx

Services offerts : Soutien psychologique et conseils juridiques.

 <https://tinyurl.com/dazvaas9>

FISCALÍA ESPECIAL PARA LOS DELITOS DE VIOLENCIA CONTRA LAS MUJERES Y TRATA DE PERSONAS (FEVIMTRA)

(Bureau du/de la procureur(e) spécialisé dans les crimes de violence commis à l'encontre des femmes et la traite de personnes)

 55-5346-2516

 <https://tinyurl.com/nvnmzki9>

Services offerts : Le rôle principal de FEVIMTRA est d'enquêter et d'intenter des poursuites à l'égard de tous crimes de violence contre les femmes.

COMISIÓN NACIONAL DE LOS DERECHOS HUMANOS (CNDH)

(Commission nationale des droits de la personne)

 800-715-2000

 www.cndh.org.mx/

Services offerts : Réception des plaintes relatives aux droits de la personne.

Institutions non gouvernementales

RED NACIONAL DE REFUGIOS A.C.

(Réseau national de refuges)

☎ 800-822-44-60

@ renarac@rednacionalderefugios.org.mx

🌐 www.rednacionalderefugios.org.mx

Services offerts : Un réseau de refuges sécuritaires qui assurent la protection et offrent des soins spécialisés aux femmes et à leur(s) enfant(s) victimes de violence physique, d'agressions sexuelles et/ou de traite de personnes.

ASOCIACIÓN PARA EL DESARROLLO INTEGRAL DE PERSONAS VIOLADAS, A. C – ADIVAC

(Association de soutien aux victimes de viol)

☎ (55) 5682-7969 et (55) 5547-8639

@ adivac@adivac.org

🌐 www.adivac.org/

Services offerts : Aide médicale, juridique et psychologique pour toute personne victime de violence sexuelle (enfants, adolescent(e)s, femmes et hommes).

TIEMPO FUERA - RUTA DE ACCIÓN EN CASO DE VIOLACIÓN

(Marche à suivre en cas de viol)

🌐 <https://tiempofuera.mx/#/>

Services offerts : Guide en ligne conçu pour fournir des conseils médicaux et juridiques pas à pas aux victimes de violence sexuelle.



ÊTES-VOUS VICTIME DE VIOLENCE SEXUELLE ?

CANADA :

Si vous êtes victime de violence sexuelle et que vous désirez contacter le bureau local du/ de la procureur(e) , un centre hospitalier ou encore un groupe de soutien, veuillez communiquer avec nous au

+52 (55) 5724-7900

poste **379-3348** ou à

MXICOCS@international.gc.ca.

Nous avons des renseignements sur la plupart des régions du Mexique. En dehors des heures d'ouverture et durant la fin de semaine, appelez directement le Centre de surveillance et d'intervention d'urgence (CSIU) au **1-613-996-8885** ou à **sos@international.gc.ca**.



Canada

Voyage.gc.ca

ROYAUME-UNI :

Si vous êtes victime de violence sexuelle et que vous désirez contacter le bureau local du/ de la procureur(e), un centre hospitalier ou encore un groupe de soutien, veuillez communiquer avec nous au

+52 (55) 1670-3200

(option 4).

Si vous êtes au Mexique et que vous avez besoin de conseils qui ne se retrouvent pas sur notre section Conseils aux voyageur(euse)s, communiquez avec nous en ligne (en anglais uniquement) :



**British Embassy
Mexico City**

Gov.uk/foreign-travel-advice